

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02/08/2016

**Etaient Présents** : M. DUMOULIN, Maire  
MMES LADROUE, LEROY, MATHIS et NOUGIER,  
MM. BRICE, FOUREAUX, GARNIER, GUILLOU et PUJOS

Absents Excusé : MME DEMAZIERES, MM. DELOINGCE, FEVRE, SUELDIA et THEVENOUX

Pouvoirs : M THEVENOUX à MME LEROY  
M. FEVRE à M. DUMOULIN  
M. SUELDIA à MME NOUGIER

Secrétaire de séance : MME NOUGIER

A 20 heures 35, les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance.  
A l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Hélène NOUGIER est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 30 juin 2016, ne suscitant aucune remarque, est approuvé, par les membres présents lors du dernier conseil, Mesdames Ladroue et Leroy ainsi que Monsieur Guillou absents le 30 juin s'abstiennent.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents, qui l'acceptent, l'autorisation de mettre à l'ordre du jour un nouveau point :

**- Eclairage public : modification de la demande de subvention au titre de la DETR**

M. FOUREAUX arrivera pour prendre part au vote du point 2 et assistera à la séance jusqu'à sa clôture

#### **1- Budget assainissement : décision modificative**

Monsieur Dumoulin laisse la parole à Madame Nougier qui explique que pour le paiement aux particuliers des subventions sur les travaux de raccordement au réseau d'assainissement, l'agence de l'eau étudie les demandes de particuliers transmises par VERDI après contrôle de conformité, puis verse les fonds à la Trésorerie de Senlis. C'est ensuite à la Mairie que revient finalement l'émission du mandat pour chaque particulier.

Lors du vote du budget 2016, aucune ligne budgétaire n'a été ouverte à cet effet, c'est pourquoi, le Maire propose la décision modificative suivante afin de pouvoir débiter les remboursements:

- pour l'encaissement de la subvention de l'agence de l'eau :  
compte 748 en recette (subvention d'exploitation) : + 300.000 euros  
- pour le reversement de la subvention aux propriétaires :  
compte de dépenses : 6742 (subvention exceptionnelle d'équipement) : + 300.000 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette décision modificative.

#### **2- Renforcement de la rue E.Fasquel entre la Nonette et le Fossé du Prince et demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que de travaux d'entretien courant de la route en question sont de plus en plus lourds du fait de la faiblesse de la voirie qui nécessite un renforcement. L'inondation de cet été oblige la municipalité à revoir la nature des travaux déjà prévus lors du conseil municipal du 30 juin en prévoyant également un réhaussement de la chaussée dans la partie basse affaissée. Deux entreprises ont été sollicitées (Colas et Ramery), le devis le moins disant est celui de Colas pour un montant de 37.330 Euros. Les travaux de renforcement étant éventuellement subventionnables, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés donne son accord pour la réalisation de ces travaux et demande au Maire d'effectuer toutes les démarches pour obtenir les subventions au titre de la D.E.T.R. et auprès du Conseil Départemental.

//

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02/08/2016

#### **3- Plan de sécurisation de la RD 924 : restauration et renforcement de la signalisation horizontale**

Le Maire rappelle le plan d'action présenté par Messieurs Sueldia et Thévenoux pour améliorer la sécurité routière sur la RD 924 dans le village.

Une première phase de travaux sera prochainement réalisée concernant la signalisation horizontale de la Route Départementale. Pour la réalisation de ces travaux, la commune a fait appel au groupement d'achat du département (CapOise) qui a mandaté la société T1 Marquage Routier pour un montant de 16.482 euros HT.

#### **4- Accès PMR : modification de la demande de subvention au titre de la DETR**

Le Maire informe le conseil qu'une erreur s'est glissée dans la retranscription de la délibération du 14 avril 2016 portant sur le montant concernant la mise aux normes handicapés de l'accès intérieur de la Mairie (agrandissement de la porte d'entrée du secrétariat pour permettre le passage d'un fauteuil.

Il repropose de demander une subvention au titre de la DETR 2016 pour un montant des travaux de 9216,56 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et demande au maire d'effectuer les démarches en ce sens.

#### **5- Eclairage passages piétons RD924 : modification de la demande de subvention au titre de la DETR**

Le Maire informe le conseil que ces travaux ne seront subventionnables qu'à 40 % et non 50 % et repropose de demander une subvention de 40 % au titre de la DETR 2016 pour un montant des travaux de 8575,40 euros HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et demande au maire d'effectuer les démarches en ce sens.

#### **7- Questions diverses**

- Passage d'un bus rue de la Gâtelière : M.Foureaux a constaté durant la période scolaire qu'un bus de la société Kéolis emprunte cette rue le matin vers 8h10. Le conseil Municipal décide d'attendre la rentrée scolaire pour constater si l'intervention auprès de Kéolis aura suffi à régler ce problème. Dans la négative, Monsieur le Maire prendra un arrêté et des panneaux d'interdiction aux véhicules de plus de 3,5T seront installés.

- Installation d'un banc au lavoir : M.Foureaux propose l'installation d'un banc au lavoir de St Nicolas. Monsieur le Maire note que depuis que le banc et la poubelle ont été enlevés, les problèmes de détritages et de dégradation du lavoir sont moindres. La repose d'un banc est néanmoins prévue mais le long du mur dans l'axe de la rue du Gué afin de ne pas donner un sentiment d'isolement visuel.

- Signalisation : Les règles de priorité ne sont pas toujours claires du fait de panneaux manquants. Monsieur le Maire est partisan d'accélérer la généralisation de la priorité à droite sur le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Fait à Courteuil, le 5 août 2016

Le Maire

François Dumoulin.

